



MUTUELLE GENERALE COMITE DE SECTION 06

2focomposte06@gmail.com

NOVEMBRE 2014



AU SOMMAIRE:

• **1 PREAMBULE:**
MG: Economie sociale et solidaire

• **2 L'AVENIR DE LA M.G.:**

*Interview de Patrick SAGON
Président national M.G.*

• **3 LES CANDIDAT(E)S SOUTENU(E)S PAR FOCOM 06**

Ils sont 5 !

• **4 COMMENT VOTER ?**

Le bulletin de vote FO

Compétence
Et
Solidarité

Les mutuelles santé et les organismes paritaires de prévoyance sont un des piliers, après la Sécurité sociale, du système français de couverture sociale et de solidarité. Ils sont aujourd'hui confrontés à une logique économique qui n'était pas forcément la leur.

Ces acteurs entrent dans une phase de concentration, imposée par des considérations capitalistiques et commerciales.

Un moment délicat où il leur faut se plier à ces contraintes sans perdre leurs valeurs de l'économie sociale et leur spécificité sans but lucratif.

La Mutuelle générale a ainsi mis près de deux ans pour choisir avec qui se marier. Elle a annoncé, l'ouverture de négociations exclusives avec Malakoff Médéric, pour « constituer le premier groupe français non lucratif en santé-prévoyance ».

Garantir la santé des salariés.

L'objectif n'est pas d'augmenter un quelconque bénéfice par action, elles n'en ont pas.

Avec un horizon: l'obligation, à partir du 1er janvier 2016, à toutes les entreprises, même petites, d'assurer en santé leurs salariés avec une complémentaire.

La Mutuelle générale est la troisième mutuelle française tandis que Malakoff Médéric est le deuxième acteur sur le marché santé et prévoyance collective.

Le partenariat historique de la Mutuelle générale avec La Banque postale reste en vigueur.

Mettre en place un réseau de soins.

Ce futur poids lourd fait déjà du pied à ses concurrents, se disant prêt à accueillir d'autres mutuelles.

Il s'agit aussi d'être en mesure de peser davantage sur la maîtrise des dépenses de santé. Les complémentaires santé sont restées des payeurs aveugles, comblant d'une part les baisses de remboursement de l'Assurance-maladie, et d'autre part les hausses de certains tarifs et honoraires privés.



M.G. - 06
26 avenue Borriglione
06100 Nice

La Mutuelle
Générale



Patrick SAGON
Président
de la M.G.

Interview de Patrick SAGON Président de la Mutuelle Générale

Répondre
aux besoins

Quel regard portez-vous sur l'évolution de l'environnement des complémentaires santé cette année ?

Avec l'accélération des mutations de notre environnement, le secteur de la complémentaire santé connaît une banalisation économique et réglementaire qui impose les mêmes règles aux trois familles d'acteurs - mutuelles, institutions de prévoyance et assureurs -.

Point d'orgue de ces mutations: l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2013 qui, en opérant un transfert de l'individuel vers le collectif, bouscule la stratégie des organismes complémentaires, et favorise les rapprochements.

Dans ce contexte, anticiper et s'adapter continûment aux mutations accélérées de notre environnement est la clé de l'avenir de La Mutuelle Générale, avec toujours une seule priorité guidant notre action : répondre aux besoins de protection de nos adhérents, leur apporter des solutions personnalisées, qu'ils soient particuliers ou professionnels. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons élaboré notre Plan stratégique 2014-2016 ?

Quelle est la réponse de La Mutuelle Générale suite à la signature de l'ANI ?

L'ANI opérant un transfert de l'individuel vers le collectif, le modèle mutualiste voit son champ de la mutualisation considérablement réduit. Le modèle paritaire est fragilisé, en particulier par la suppression de la clause de désignation qui signifie la disparition d'un marché relativement captif en collectif.

Aussi, nous sommes convaincus que seuls d'importants groupes auront la capacité, demain, de répondre aux enjeux de l'ANI et d'instaurer un nouveau modèle de protection sociale complémentaire portant toute l'assurance de personnes : la prévoyance classique (santé, incapacité - invalidité, décès, obsèques) mais aussi les solutions à d'autres besoins que sont l'épargne retraite, la dépendance et l'ensemble des services associés. A ce jour, aucun des trois types d'acteur ne dispose à lui seul de toutes les cartes pour s'engager sur cette voie. La complémentarité Groupe de Protection Sociale - Mutuelle 45 s'impose donc comme une réponse optimale à la problématique de l'ANI.

Où en êtes vous de votre politique partenariale ?

Depuis sa création en 1945, La Mutuelle Générale a toujours su faire preuve d'une grande agilité pour s'adapter aux évolutions de l'environnement, transformant chaque nouvelle contrainte en opportunité pour préserver l'intérêt de ses adhérents.

Inventer le mutualisme de demain, c'est construire de nouvelles synergies avec des acteurs partageant notre vision de la protection sociale et les valeurs de l'économie solidaire.

C'est pourquoi nous avons choisi, le 3 septembre dernier, d'entrer en négociation exclusive avec le groupe de protection sociale Malakoff Médéric. Ce rapprochement permettrait de donner naissance au premier groupe français d'assurance de personnes non lucratif, reposant sur deux piliers, l'un mutualiste, l'autre paritaire.

Face à l'ANI

Partenariat

ELECTION AU COMITE DE SECTION MG 06

Vote par correspondance du 27 octobre au 05 novembre 2014

AU SERVICE DE TOUS !



Jean-Marc BIENFAIT
Président
M.G. 06

Elu sortant



Jean FREU
Ex délégué
départemental
de
LA TUTELAIRE

Elu sortant



Louis LEA
Administrateur
de
LA TUTELAIRE
Vice-président
De la M.G. 06

Elu sortant



Maud ROBERT
Ex Directrice
de la
M.G. 06

Elue sortante



Pierrette HUG
Membre du
bureau de
LA TUTELAIRE

Ex membre du
comité de
section M.G. 06

DEVOUEMENT

Deuxième mutuelle française, La Mutuelle Générale est, depuis plus de 60 ans, aux côtés des personnels de La Poste et de France Télécom qu'elle accompagne au quotidien.

Elle assure à la fois la gestion de la Sécurité Sociale et permet à d'accéder à une couverture globale santé/prévoyance: chaque adhérent bénéficie ainsi, en plus d'une complémentaire santé efficace, de garanties pour faire face aux aléas de la vie (arrêt de travail, invalidité, dépendance, décès).

Fidèle à ses valeurs mutualistes, La Mutuelle Générale offre également à ses adhérents un véritable accompagnement, à travers des aides et des services qui vont bien au-delà du simple remboursement des frais médicaux: **assistance à domicile, caution des prêts immobiliers, allocations et prêts d'entraide ...**

ECOUTE



Du 27 octobre
au
5 novembre 2014

**Votez pour
nos candidat(e)s**





LE BULLETIN DE VOTE FOCOM 06

La Mutuelle Générale - Section 06 - vie mutualiste
26 avenue Borriglione
CS 61044
06101 NICE CEDEX 2
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
Inscrite sous le numéro SIREN 775 685 340



SEUL CE BULLETIN DE VOTE EST VALABLE

BULLETIN DE VOTE

Pour le renouvellement partiel du Comité de Section
(application des articles 15, 61 et 63 des Statuts)
SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2014

- La lettre tête de liste tirée au sort est la lettre : «Y»
- 5 postes sont à pourvoir pour un mandat de 9 ans

Tout bulletin comportant plus de 5 noms sera déclaré nul

I - CANDIDATS RENOUEVABLES

~~ANTOINE Guy~~
BIENFAIT Jean-Marc
FREU Jean
LEA Louis
ROBERT Maud

Member du Comité
Président de la Section
Trésorier adjoint de la Section
Vice-Président de la Section
Secrétaire adjointe de la Section

II - CANDIDATS NOUVEAUX

~~ANDRE Ghislain~~
~~ARNAUDET Jean-Marie~~
~~ARTINS Christian~~
~~BERIO Joseph~~
~~DESSAC Jean-Jacques~~
~~BOVIC Jean-Yves~~
~~CIVALLERO Jacques~~
~~DESCAMPS Guy~~
~~DURAND Lyse~~
~~GRANIER Michel~~
~~GRANIER Rosale~~
HUG Pierrette
~~HUGUES Florence~~
~~MICCOUD Mickael~~
~~MINTELL Gilbert~~
~~ROUYER Geneviève~~
~~SANCHEZ-CHARRIERE Patricia~~
~~TROUCHES Gerard~~
~~TUR Gerard~~
~~VENON Sandrine~~

5 NOMS MAXIMUM

VOIR AU VERSO RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

ÉLECTION AU COMITÉ DE SECTION

Enveloppe de vote

Renseigner obligatoirement les cadres ci-dessous

NOM Prénom

N° S.S.

Signature

IMPORTANT

Dans le souci d'éviter les fraudes en matière d'élection, les cadres apparaissant en blanc doivent obligatoirement porter les renseignements demandés, sous peine de nullité du vote.

Cette enveloppe MG 64 est destinée à contenir l'enveloppe vierge dans laquelle aura été inséré le bulletin de vote. Elle sera ensuite collée et glissée dans l'enveloppe T prévue pour le retour et il convient d'expédier aussitôt sans affranchir.

A remplir
Obligatoirement

IMPORTANT

Le bulletin de vote est à insérer dans la petite enveloppe bleue.

Puis insérer le tout dans l'enveloppe intitulée « élection au comité de section ».



JE VOTE !

POUR LES CANDIDAT(E)S SOUTENU(E)S PAR FOCOM 06

Solidarité

Démocratie

Responsabilité

Liberté

